

## **FICHE DE POSTE** Conseiller Pédagogique Départemental aux usages du Numérique (CPD Numérique)

Rattaché administrativement à la Direction Départementale de l'Éducation Nationale du Tarn, le Conseiller Pédagogique aux usages du Numérique (CPD Numérique) est un **enseignant formateur du 1er degré, qui se situe en appui du pilotage départemental.**

Ses missions annuelles sont définies par une lettre de mission dans le cadre du programme de travail départemental arrêté par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale. Il exerce ses missions au sein du groupe départemental TICE.

Le CPD Numérique rend compte de son activité à l'IEN Adj dans le cadre du pilotage départemental ainsi qu'à l'IEN en charge de la mission Numérique.

### **Des missions s'articulant autour de trois axes principaux :**

Au regard de son expertise et/ou de sa certification professionnelle,

#### **I. Aide et conseils pour la mise en œuvre de la politique éducative et équipement numérique des écoles:**

- a) **Réglementation** : Le CPD Numérique se tient informé des **évolutions réglementaires** et en informe les ERUN et IEN (**CNIL & SDET Ent**);
- b) **Déploiement** : Il est chargé **d'instruire et de suivre les dossiers départementaux et/ou académiques** de la mise en œuvre de l'action pédagogique (exemple : déploiement de **l'ENT académique**) ;
- c) **Équipement** : Il conseille les collectivités locales en matière d'équipement numérique des écoles. Il est chargé d'instruire et de suivre les dossiers de réponse aux différents AAP sur **l'équipement des écoles** (exemple dossiers et conventionnements **LN2020 & SNEE**) ;
- d) **Innovation** : Il contribue au développement **d'actions innovantes** dans le domaine du Numérique. Il se tient informé des **innovations pédagogiques, et matérielles** et suit les expérimentations départementales, académiques ou nationales (exemple déploiement **iDRUIDE, TED-i**);
- e) **Enquêtes** : Il **organise et collecte des indicateurs de suivi** départementaux. Il **déploie, suit et coordonne** les enquêtes dans le cadre départemental, académique et national.

#### **II. Contribution à la formation et mutualisation :**

- a) **Formation** : Il participe à la **conception et l'élaboration des actions de formation** départementales visant à consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique, afin de faire du numérique un outil et un levier du développement professionnel.

- i. *Il apporte son concours à des actions de formation de formateurs et intervient si nécessaire au sein des différents stages ou animations pédagogiques au **plan départemental** (animations et séminaires), sur la base d'une offre de formations établie annuellement et/ou des stages inscrits au PDF incluant le numérique.*
  - ii. *Il assume la responsabilité de gestionnaire départemental de **M@gistère**.*
  - iii. *En soutien des ERUN ou CPC numériques, il participe à certaines actions de formations des enseignants à la demande des circonscriptions.*
- b) Mutualisation :** *Il participe à la diffusion régulière des évolutions techniques et pédagogiques au service des apprentissages.*
- i. *Il contribue à la mutualisation des pratiques et à la **promotion des expériences pédagogiques innovantes et réussies** dans le domaine des TICE.*
  - ii. *En relation avec les missions départementales, il apporte son **concours à la production d'outils pédagogiques** ;*
  - iii. *Il coordonne l'action des E.R.U.N. (Enseignant Référent aux Usages pédagogiques du Numérique) en lien avec l'IEN Numérique et **anime des temps de rencontres** du groupe Tice.*
  - iv. *Afin **d'intégrer la transversalité du numérique dans les divers champs disciplinaires**, il participe et contribue aux travaux de l'un, au moins, des Groupes de Travail Départementaux initiés par la Directrice Académique.*

### III. **Accompagnement des écoles et des circonscriptions**

- a) **Propose et fait vivre des projets collaboratifs départementaux créant du lien et une dynamique entre écoles.**
- b) **Impulse et accompagne des projets de cycle et d'école faisant appel aux TICE au service de l'innovation pédagogique en tenant compte des spécificités des équipements, en aidant les maîtres, sans se substituer à eux.**

### En complément

---

#### **Le CDP Numérique doit :**

- Etre titulaire d'un CAFIPEMF option Technologies et ressources éducatives ;*
- Témoigner d'une double compétence pédagogique et technique prenant appui sur une expérience d'enseignant en matière d'utilisation des TICE ;*
- Faire preuve d'une capacité d'analyse des pratiques pédagogiques existantes dans les classes et être force de propositions.*
- Faire preuve d'excellentes capacités relationnelles et de communication d'esprit d'initiative et de synthèse.*

*Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 200-815 du 25/08/2000). Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise. Poste incompatible avec l'exercice à temps partiel. Poste soumis à entretien*